



Commune
de
FAA'A



N° 874/2018

FAA'A, le 28 août 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
17 août 2018

Date d'Affichage :
20 août 2018

Date de séance :
28 août 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

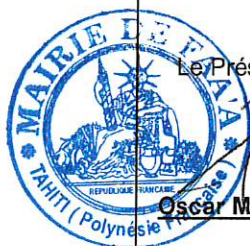
EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 22
PROCURATIONS : .. 03
VOTANTS : 25
POUR : 24
CONTRE : 01
ABSTENTION : 00

Objet : autorisant
l'organisation d'une
mission au Canada

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché à
la porte de la mairie dans
les délais légaux.

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU



Le mardi 28 août 2018 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEMY André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon			BARFF M.
TEURU Germain		X	
LO Tai	X		
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII épouse CHAMBO Josiane			TETUAITEROI G.
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent		X	
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda		X	
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha			CHIN FOO R.
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAI AHUTAPU Maurea		X	
BUTSCHER Levyn	X		
TEMAURI Jean	X		
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura		X	
MANUTAHU Teiva		X	
TOKORAGI Olé	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Laurence ZIMA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Le 125^{ème} congrès national des sapeurs-pompiers de France se tiendra du 26 au 29 septembre 2018 à Bourg-en-Bresse en métropole. Il permettra aux professionnels de la sécurité civile d'échanger sur différents thèmes tels que la sécurité bâtiminaire, la prévention incendie, les robots et drones, etc. Une mission est donc prévue du 23 septembre au 4 octobre 2018 afin de participer au congrès, et visiter l'usine DESAUTEL (constructeur du camion-citerne rural livré en mars) et de rencontrer différents équipementiers, notamment BSE (constructeur du VSAV attendu pour septembre). Cela permettra de découvrir les dernières innovations techniques et de mieux appréhender le cadre normatif en constante évolution (normes sécurité, réglementation immeubles de grande hauteur, etc). Ce déplacement de 12 jours coûtera 297.717 F par personne, soit 197.835 F pour le billet A/R et 99.882 F de frais de mission.

Lors de la commission sécurité publique et formalités du 25 juillet 2018, plusieurs élus émettent le souhait de participer à la mission en raison de la richesse du programme et de la tenue simultanée des ateliers de formation. Or, compte tenu du peu de crédits disponibles à l'issue de la mission Oahu et de la mission RH au Canada, la commission sécurité propose d'envoyer uniquement M. Albert FAUURA, responsable de formation et de la prévention au service Secours et incendie, et M. Tetuahau TEMARU, élu Sécurité qui, en cas d'empêchement, sera remplacé par M. Georges TETUAITEROI. En effet, un élu et un agent suffisent pour mener à bien la mission car M. Halley ELLIS, chef de garde, sera également présent grâce à la prise en charge de son déplacement par la fédération des pompiers de Polynésie.

Par ailleurs, le Club Ideo Tahiti, avec qui la commune travaille depuis 3 ans pour former ses cadres en management, propose à 2 élus et 2 techniciens de participer au congrès du Club Ideo Montréal du 29 septembre au 7 octobre 2018. Ce sera l'occasion d'échanger avec des professionnels du monde des affaires de Québec et Montréal sur les domaines critiques du 21^{ème} siècle tels que l'innovation, l'expérience Client et l'expérience Employé, les modes de management, la gestion de l'eau et des déchets, etc. Ce déplacement de 9 jours coûtera 902.158 F par personne, soit 194.401 F pour le billet A/R, 675.000 F pour la participation au congrès Idéo et 32.000 F de frais de mission.

La commission finances et ressources humaines du 2 août 2018 décide de prendre exemple sur la commission sécurité et formalités civiles du 25 juillet 2018 et de n'envoyer qu'un élu et un technicien. En raison de l'indisponibilité de Mme Rosina CHIN-FOO, élue RH, la commission propose que Mme Victoire LAURENT, Quatrième Adjoint au Maire, et M. Gilles TARAHU, DGS, soient nos représentants et que Mme Clarisse POIA, suppléante RH, et M. Michel LY KUI, DRH, soient remplaçants. Cependant, la commission n'étant pas compétente pour le choix des agents, elle s'en remet aux choix du Maire.

Le 8 août 2018, le Maire est informé des décisions des commissions. Il tient à les féliciter pour leurs bonnes résolutions et soutient les candidatures des commissions pour les domaines qui les concernent.

A titre indicatif, avec un élu et un technicien par mission, l'impact budgétaire des déplacements est estimé à 2,4 MF, soit 595.434 F pour la mission France et 1,8 MF pour la mission Canada.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Laurence ZIMA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

- Vu** la délibération n° 214/2012 du 11 décembre 2012 portant extension des dispositions de l'arrêté n° 211/DAC du 23 juin 2008 fixant le taux des indemnités de missions occasionnés par les déplacements temporaires des élus municipaux ;
- Vu** la délibération n°783/2017 du 19 décembre 2017 adoptant le budget principal de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2018 ;
- Vu** la délibération n°824/2018 du 22 mai 2018 approuvant le compte administratif ainsi que le compte de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2017 du Budget principal ;
- Vu** les délibérations n°828/2018 du 22 mai 2018, n°854/2018 du 26 juin 2018 et n°865/2018 du 28 août 2018 portant modification du budget principal et des budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2018 ;
- Vu** la délibération n°855/2018 du 26 juin 2018 autorisant l'organisation d'une mission à Oahu ;
- Vu** la délibération n°872/2018 du 28 août 2018 autorisant l'organisation d'une mission en Chine ;
- Vu** la délibération n°873/2018 du 28 août 2018 autorisant l'organisation d'une mission en France ;
- Vu** le programme du 125ème congrès national des sapeurs-pompiers de France ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission sécurité publique et formalités du 25 juillet 2018 et la commission finances et ressources humaines du 2 août 2018 ;

Dans sa séance du 28 août 2018 ;

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Est autorisée l'organisation d'une mission au Canada du 29 septembre au 7 octobre 2018, au profit de Madame Victoire LAURENT, Quatrième Adjoint au Maire.

En cas de désistement, son remplacement sera assuré par Madame Rosina CHIN FOO, Sixième Adjoint au Maire.

Article 2 : La Commune prendra en charge :

- les frais de transport aérien;
- l'assurance QBE INSURANCE (contrat d'assurance de la responsabilité civile des communes);
- les indemnités journalières sur la base de 14.320 F TTC ;
- les frais téléphoniques et de transports internes sur présentation des justificatifs de frais réels.

Article 3 : A l'exception des frais de transport aérien qui seront versés au crédit du compte bancaire de l'agence, les indemnités journalières, ainsi que les remboursements se feront sur le compte bancaire des intéressés et sur présentation des justificatifs de frais réels. En cas de règlement anticipé des frais de transport par les bénéficiaires, ils seront remboursés sur leurs comptes bancaires.

Article 4 : Une avance de 75% du montant des indemnités journalières sera versée sur le compte des intéressés avant la date de départ. Le reste des 25% sera remboursé sur présentation des justificatifs de frais réels. En cas de désistement ou d'empêchement, cette avance devra être remboursée intégralement à la Commune.

Article 5 : Les dépenses y afférentes seront imputées au budget principal de la Commune, Exercice 2018, section de fonctionnement, chapitre 65 et 011.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 28 août 2018

Le Président de séance,


Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **06 SEP. 2018** . et affiché le **06 SEP. 2018**